



## GUIDE ADMINISTRATIF 25/26

Licence **2**  
Staps



ES  
EM  
MDS  
APAS

Sciences & Techniques des Activités Physiques et Sportives

*Mention Education et motricité (EM)*

*Mention Entraînement sportif (ES)*

*Mention Management du sport (MDS)*

*Mention Activité physique adaptée et santé (APAS)*

# SOMMAIRE

<b>I – CONTACTS DE LA FORMATION</b> .....	<b>4</b>
1 – La scolarité.....	4
2 – L'équipe pédagogique de la Licence 2.....	4
3 – La direction du département STAPS.....	5
4 – Les enseignants de la Licence 2 STAPS.....	5
5 – Les autres services de scolarité de l'UFR SESS-STAPS.....	6
<b>II – CALENDRIER UNIVERSITAIRE 25/26</b> .....	<b>7</b>
<b>III – L'OFFRE DE FORMATION</b> .....	<b>8</b>
1 – Les enseignements de la mention Entraînement sportif (ES) / G1 & G2 .....	9
2 – Les enseignements de la mention Education et motricité (EM) / G3 & G4 .....	10
3 – Les enseignements de la mention Management du sport (MS) / G5 & G6 .....	11
4 – Les enseignements de la mention (APAS) / G7 & G8.....	12
5 – La Licence accès santé (LAS) .....	13
6 – Le parcours kinésithérapie.....	13
7 – Les études en STAPS à l'UPEC .....	15
<b>IV – LES LIEUX DE FORMATION</b> .....	<b>16</b>
1 – Les campus de l'UPEC.....	16
2 – Les installations sportives de Créteil.....	18
<b>V – LES DÉMARCHES DE LA RENTRÉE</b> .....	<b>20</b>
1 – Réaliser votre inscription administrative .....	20
2 – Réaliser votre inscription pédagogique .....	21
3 – Prendre connaissance de votre emploi du temps.....	22
4 – Bénéficier d'un régime dérogatoire .....	23
5 – Vous inscrire à la FFSU (facultatif) .....	23
<b>VI – VOUS INFORMER &amp; COMMUNIQUER</b> .....	<b>25</b>
1 – La publication des informations administratives.....	25
2 – Communiquer par email avec l'administration et les enseignants .....	25
<b>VI – ABSENCES, BLESSURES &amp; DISPENSES</b> .....	<b>27</b>
1 – Les absences et les retards en cours (TD & APSA) .....	27
2 – L'inaptitude pour les APSA.....	28
3 – Déclarer un accident survenu en cours de sport .....	28
<b>VIII – LE STAGE</b> .....	<b>29</b>
1 – Compléter votre convention.....	29
2 – Signer la convention .....	29
<b>IX – LES EXAMENS</b> .....	<b>30</b>

1 - Vous présenter aux examens (session 1) .....	30
2 - Bénéficier d'un aménagement pour les examens.....	30
3 - Avertissement concernant la triche.....	30
4 - Connaître vos résultats et consulter vos copies .....	31
5 - Signaler une anomalie à propos de vos résultats .....	31
6 - Vous présenter au rattrapage (session 2) .....	32
<b>X - POURSUIVRE L'ANNÉE SUIVANTE .....</b>	<b>33</b>
1 - Intégrer une L3 STAPS.....	33
2 - Redoubler .....	33
3 - Etre AJAP (ajourné mais autorisé à poursuivre).....	33
<b>XII - OBTENIR VOTRE DEUG.....</b>	<b>38</b>
1 - Retirer votre attestation de réussite .....	38
2 - Obtenir votre diplôme .....	38

# I – CONTACTS DE LA FORMATION

## 1 – La scolarité

### Gestionnaire de scolarité de la Licence 2 STAPS

**Bénédicte PAYAN**  
01 45 17 44 78  
[benedicte.payan@u-pec.fr](mailto:benedicte.payan@u-pec.fr)

### Horaires d'ouverture de la scolarité :

Jour	Matin	Après-midi
Lundi	9h15 - 12h00	14h00 - 16h45
Mardi	9h15 - 12h00	14h00 - 16h45
Mercredi	9h15 - 12h00	14h00 - 16h45
Jeudi	En télétravail (joignable par mail et téléphone)	
Vendredi	9h15 - 12h00	14h00 - 16h45

### Adresse :

Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC)  
Scolarité L2 STAPS/L3 STAPS Education et motricité - Bureau 104  
Site de Duvauchelle  
27 avenue Magellan  
94000 CRÉTEIL.

## 2 – L'équipe pédagogique de la Licence 2

### Responsable pédagogique de formation

### Référente de la mention Education et motricité (EM)

**Jeanne RIZZA**  
[jeanne.rizza@u-pec.fr](mailto:jeanne.rizza@u-pec.fr)

### Référente de la mention Entraînement sportif (ES)

**Estelle BATHENAY** / [estelle.bathenay@u-pec.fr](mailto:estelle.bathenay@u-pec.fr)

### Référent de la mention Management du sport (MDS)

**Jérôme FRIGOUT** / [jerome.frigout@u-pec.fr](mailto:jerome.frigout@u-pec.fr)

### Référente de la mention Activité physique adaptée et santé (APAS)

**Bénédicte RAQUIN** / [benedicte.raquin@u-pec.fr](mailto:benedicte.raquin@u-pec.fr)

### Référente de la Licence Accès santé (LAS)

**Ingrid MASSON** / [ingrid.masson@u-pec.fr](mailto:ingrid.masson@u-pec.fr)

### 3 – La direction du département STAPS

#### Directeur du département STAPS

**Jérôme FRIGOUT**  
[jerome.frigout@u-pec.fr](mailto:jerome.frigout@u-pec.fr)

#### Directeur adjointe du département STAPS

**Ingrid MASSON**  
[Ingrid.masson@u-pec.fr](mailto:Ingrid.masson@u-pec.fr)

#### Directrice des études

**Kristell SANQUER**  
[kristell.sanquer@u-pec.fr](mailto:kristell.sanquer@u-pec.fr)

### 4 – Les enseignants de la Licence 2 STAPS

Nom de l'enseignant	Adresse e-mail
<b>BATHENAY Estelle</b>	<a href="mailto:estelle.bathenay@u-pec.fr">estelle.bathenay@u-pec.fr</a>
<b>BORDENAVE Christophe</b>	<a href="mailto:christophe.bordenave-biben@u-pec.fr">christophe.bordenave-biben@u-pec.fr</a>
<b>BOSSÉ Hélène</b>	<a href="mailto:helene.bosse@u-pec.fr">helene.bosse@u-pec.fr</a>
<b>COINDE Guillaume</b>	<a href="mailto:guillaume.coinde@u-pec.fr">guillaume.coinde@u-pec.fr</a>
<b>DEBANNE Thierry</b>	<a href="mailto:thierry.debanne@u-pec.fr">thierry.debanne@u-pec.fr</a>
<b>DEJEAN Matthieu</b>	<a href="mailto:matthieu.dejean@u-pec.fr">matthieu.dejean@u-pec.fr</a>
<b>DEGRENE Olivier</b>	<a href="mailto:olivier.degrenne@u-pec.fr">olivier.degrenne@u-pec.fr</a>
<b>DIETSCH Guillaume</b>	<a href="mailto:guillaume.dietsch@u-pec.fr">guillaume.dietsch@u-pec.fr</a>
<b>GUERLAIN Claire</b>	<a href="mailto:claire.guerlain@u-pec.fr">claire.guerlain@u-pec.fr</a>
<b>JAUNET Marie-Françoise</b>	<a href="mailto:marie-francoise.jaunet-devienne@u-pec.fr">marie-francoise.jaunet-devienne@u-pec.fr</a>
<b>JEANNIN Pascale</b> <i>Référente SHN</i>	<a href="mailto:pascale.jeannin@u-pec.fr">pascale.jeannin@u-pec.fr</a>
<b>LARIVIÈRE Olivier</b>	<a href="mailto:olivier.lariviere@u-pec.fr">olivier.lariviere@u-pec.fr</a>
<b>LAVERGNE Coralie</b>	<a href="mailto:coralie.lavergne@u-pec.fr">coralie.lavergne@u-pec.fr</a>
<b>LUCCIONI Laurent</b>	<a href="mailto:laurent.luccioni@u-pec.fr">laurent.luccioni@u-pec.fr</a>
<b>MAKTOUF Waël</b>	<a href="mailto:wael.maktouf@u-pec.fr">wael.maktouf@u-pec.fr</a>

<b>MAISETTI Olivier</b>	olivier.maisetti@u-pec.fr
<b>MASSON Ingrid</b>	ingrid.masson@u-pec.fr
<b>PINJON Thierry</b>	thierry.pinjon@u-pec.fr
<b>RAQUIN Bénédicte</b>	benedicte.raquin@u-pec.fr
<b>RIZZA Jeanne</b>	jeanne.rizza@u-pec.fr
<b>SANQUER Kristell</b>	kristell.sanquer@u-pec.fr
<b>SAPIN Stéphane</b>	stephane.sapin@u-pec.fr

## 5 – Les autres services de scolarité de l’UFR SESS-STAPS

<b>Gestionnaire de scolarité L1 STAPS</b>	Pauline AUGUSTINE pauline.augustine@u-pec.fr 01 45 17 44 06
<b>Gestionnaire de scolarité L3 STAPS EM</b>	Bénédicte PAYAN benedicte.payan@u-pec.fr 01 45 17 44 78
<b>Gestionnaire de scolarité L3 STAPS ES &amp; MDS</b>	Sofiane LAIMECHE sofiane.laimeche@u-pec.fr 01 45 17 44 03
<b>Gestionnaire de scolarité L3 STAPS APAS Master APAS / Master EOPS</b>	01 45 17 44 76
<b>Gestionnaire de scolarité DEUST Métiers de la Forme</b>	Marie-Josée NANGUY marie-josee.nanguy@u-pec.fr 01 45 17 44 06
<b>Gestionnaire de scolarité DEUST AGAPSC</b>	Antoine LEGER antoine.leger@u-pec.fr 01 45 17 44 07
<b>Gestionnaire des stages</b>	soip.sess-staps@u-pec.fr 01 45 17 44 38

# II – CALENDRIER UNIVERSITAIRE 25/26

<b>Semestre 3</b>	
<b>Rentrée universitaire et début du semestre 3</b>	Mardi 02 septembre 2025
<b>Vacances de la Toussaint</b>	20/10/2025 au 26/10/2025
<b>Semaine de révisions</b>	1/12/2025 au 07/12/2025
<b>Examens du semestre 3</b>	08/12/2025 au 11/01/2026
<b>Vacances de Noël</b>	22/12/2025 au 04/01/2026
<b>Jury du semestre 3</b>	Semaine du 02 février 2026
<b>Semestre 4</b>	
<b>Début du semestre 4</b>	Lundi 12 janvier 2026
<b>Vacances de février</b>	23/02/2026 au 08/03/2026
<b>Semaine de révisions</b>	20/04/2026 au 26/04/2026
<b>Vacances de printemps</b>	27/04/2026 au 03/05/2026
<b>Examens du semestre 4</b>	04/05/2026 au 24/05/2026
<b>Jury du semestre 4</b>	Semaine du 01 juin 2026
<b>Rattrapage (Session 2)</b>	
<b>Examens du rattrapage</b>	15/06/2026 au 05/07/2026
<b>Jury du rattrapage</b>	Semaine du 13 juillet 2026



## III – L'OFFRE DE FORMATION

### SEMESTRE 3 / 30 ECTS

UE 12	ECUE 12.1 Anglais / 3 ECTS	
	ECUE 12.2 TICE / 3 ECTS	
UE 13	ECUE 13.1 Projet professionnel / 6 ECTS	NS
UE 14	ECUE 14.1 Physiologie cardiologie respiratoire / 5 ECTS	
	ECUE 14.2 Psychologie de l'apprentissage / 4 ECTS	NS
UE 15	ECUE 15.1 Economie gestion / 3 ECTS	
UE 16	ECUE 16.1 <b>Menu sport</b> / 2 ECTS Volleyball / Handball / Athlétisme	
	ECUE 16.2 Rugby / 2 ECTS	
	ECUE 16.3 Natation / 2 ECTS	

### SEMESTRE 4 / 30 ECTS

UE 17	ECUE 12.1 Anglais / 3 ECTS	
UE 18	ECUE 18.1 Option d'ouverture / 3 ECTS	
	ECUE 18.2 Analyse des pratiques via le numérique / 3 ECTS	
UE 19	ECUE 19.1 Stage / 3 ECTS	NS
UE 20	ECUE 20.1 Diététique / 3 ECTS	
	ECUE 20.2 Biomécanique / 3 ECTS	NS
UE 21	ECUE 21.1 Interventions en santé / 3 ECTS	
	ECUE 21.2 Marketing / 3 ECTS	
UE 22	ECUE 22.1 Activités de pleine nature / 2 ECTS	
	ECUE 22.2 Circuit Training / 2 ECTS	
	ECUE 22.3 <b>Menu sport</b> / 2 ECTS Gymnastique / Football / Natation	

NS : Note seuil à 07/20

### SEMESTRE 3 / 30 ECTS

UE 12	ECUE 12.1 Anglais / 3 ECTS	
	ECUE 12.2 TICE / 3 ECTS	
UE 13	ECUE 13.1 Projet professionnel / 6 ECTS	NS
UE 14	ECUE 14.1 Physiologie cardiologie respiratoire / 3 ECTS	
	ECUE 14.2 Psychologie de l'apprentissage / 3 ECTS	NS
UE 15	ECUE 15.1 Histoire de l'EPS / 6 ECTS	
UE 16	ECUE 16.1 <b>Menu sport</b> / 2 ECTS Badminton / Basket / Lutte	
	ECUE 16.2 Rugby / 2 ECTS	
	ECUE 16.3 Natation / 2 ECTS	

### SEMESTRE 4 / 30 ECTS

UE 17	ECUE 12.1 Anglais / 3 ECTS	
UE 18	ECUE 18.1 Option d'ouverture / 3 ECTS	
	ECUE 18.2 Analyse des pratiques via le numérique / 3 ECTS	
UE 19	ECUE 19.1 Stage / 3 ECTS	NS
UE 20	ECUE 20.1 Diététique / 3 ECTS	
	ECUE 20.2 Biomécanique / 3 ECTS	
UE 21	ECUE 21.1 Histoire de l'EPS / 3 ECTS	
	ECUE 21.2 Enseignement / 3 ECTS	NS
UE 22	ECUE 22.1 Activités de pleine nature / 2 ECTS	
	ECUE 22.2 Escalade / 2 ECTS	
	ECUE 22.3 <b>Menu sport</b> / 2 ECTS Gymnastique / Danse / Athlétisme	

NS : Note seuil à 07/20

### SEMESTRE 3 / 30 ECTS

UE 12 ECUE 12.1 Anglais / 3 ECTS  
ECUE 12.2 TICE / 3 ECTS

UE 13 ECUE 13.1 Projet professionnel / 6 ECTS **NS**

UE 14 ECUE 14.1 Physiologie cardiologie respiratoire / 3 ECTS  
ECUE 14.2 Psychologie de l'apprentissage / 3 ECTS

UE 15 ECUE 15.1 Economie gestion / 6 ECTS **NS**

UE 16 ECUE 16.1 **Menu sport** / 2 ECTS  
Handball / Football / Volley  
ECUE 16.2 Rugby / 2 ECTS  
ECUE 16.3 Natation / 2 ECTS

### SEMESTRE 4 / 30 ECTS

UE 17 ECUE 12.1 Anglais / 3 ECTS

UE 18 ECUE 18.1 Option d'ouverture / 3 ECTS  
ECUE 18.2 Analyse des pratiques  
via le numérique / 3 ECTS

UE 19 ECUE 19.1 Stage / 3 ECTS **NS**

UE 20 ECUE 20.1 Diététique / 3 ECTS  
ECUE 20.2 Biomécanique / 3 ECTS

UE 21 ECUE 21.1 Interventions en santé / 3 ECTS  
ECUE 21.2 Marketing / 3 ECTS **NS**

UE 22 ECUE 22.1 Activités de pleine nature / 2 ECTS  
ECUE 22.2 Pratiques aérobies / 2 ECTS  
ECUE 22.3 Organisation et montage d'un stage  
/ 2 ECTS

### SEMESTRE 3 / 30 ECTS

UE 12 ECUE 12.1 Anglais / 3 ECTS  
ECUE 12.2 TICE / 3 ECTS

UE 13 ECUE 13.1 Projet professionnel / 6 ECTS

NS

UE 14 ECUE 14.1 Physiologie card. respiratoire / 5 ECTS  
ECUE 14.2 Psychologie de l'apprentissage / 4 ECTS

NS

UE 15 ECUE 15.1 Histoire de l'EPS / 3 ECTS

UE 16 ECUE 16.1 **Menu sport** / 2 ECTS  
Volley / Badminton / Yoga  
ECUE 16.2 Rugby / 2 ECTS  
ECUE 16.3 Natation / 2 ECTS

### SEMESTRE 4 / 30 ECTS

UE 17 ECUE 12.1 Anglais / 3 ECTS

UE 18 ECUE 18.1 Option d'ouverture / 3 ECTS  
ECUE 18.2 Analyse des pratiques  
via le numérique / 3 ECTS

UE 19 ECUE 19.1 Stage / 3 ECTS

NS

UE 20 ECUE 20.1 Diététique / 3 ECTS  
ECUE 20.2 Biomécanique / 3 ECTS

NS

UE 21 ECUE 21.1 Interventions en santé / 3 ECTS  
ECUE 21.2 Enseignement / 3 ECTS

UE 22 ECUE 22.1 Activités de pleine nature / 2 ECTS  
ECUE 22.2 Pratiques aérobies / 2 ECTS  
ECUE 22.3 **Menu sport** / 2 ECTS  
Danse / Natation / Handfit handball santé

## 5 – La Licence accès santé (LAS)

EN 2020, les études de santé ont été réformées. Sous réserve des décisions prises chaque année par l'Agence régionale de santé (ARS) et des établissements partenaires, des places sont proposées aux étudiants des Licences accès santé pour intégrer les filières médicales et paramédicales comme la médecine, la maïeutique, l'odontologie, la pharmacie ou la kinésithérapie.

Ces places sont accessibles aux étudiants inscrits dans les formations suivantes :

- une Licence 1 STAPS accès santé (LAS)
- **une Licence 2 STAPS activité physique adaptée et santé (APAS) accès santé**
- une Licence 3 STAPS activité physique adaptée et santé (APAS) accès santé

En Licence 2, la formation repose sur les enseignements de la Licence 2 STAPS Activité physique adaptée et santé (APAS) et comprend des modules de la Faculté de santé.

A l'issue de l'année universitaire, un classement est établi par la Faculté de santé afin d'affecter les étudiants dans les filières médicales et paramédicales choisies. Celui-ci prend en compte les étudiants de toutes les Licence disciplinaires de l'UPEC.

Deux conditions doivent être réunies pour figurer dans ce classement à l'issue de la Licence 2 :

- valider son année en première session
- obtenir au moins la note de 10/20 dans chaque UE de la Faculté de santé

En début d'année, les étudiants sont rattachés à la plateforme numérique de la Faculté de santé, Cristolink, par laquelle sont transmises toutes les informations importantes à connaître au cours de l'année.

Le nombre de places vacantes fluctue chaque année. Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site de la Faculté de santé : <https://www.u-pec.fr/fr/formation/licences-acces-sante-las>

## 6 – Le parcours kinésithérapie

En Licence 1, les étudiants inscrits dans le parcours kiné font l'objet d'un classement pour intégrer l'une des trois écoles avec lesquelles nous avons une convention : ENKRE de Saint-Maurice, l'APHP Salpêtrière et l'EFOM.

En Licence 2 STAPS APAS, une convention existe également depuis 2021 avec l'EFOM qui propose trois places aux étudiants intéressés au sein de la filière APAS et APAS LAS.

Un classement est établi à la fin de l'année universitaire à partir des enseignements et des coefficients suivants :

SEMESTRE 3	
Projet professionnel Santé	6 ECTS
Physiologie cardiologie respiratoire	5 ECTS
SEMESTRE 4	
Régulation et accompagnement de stage	3 ECTS
Diététique	3 ECTS
Biomécanique	3 ECTS
Interventions en santé	3 ECTS

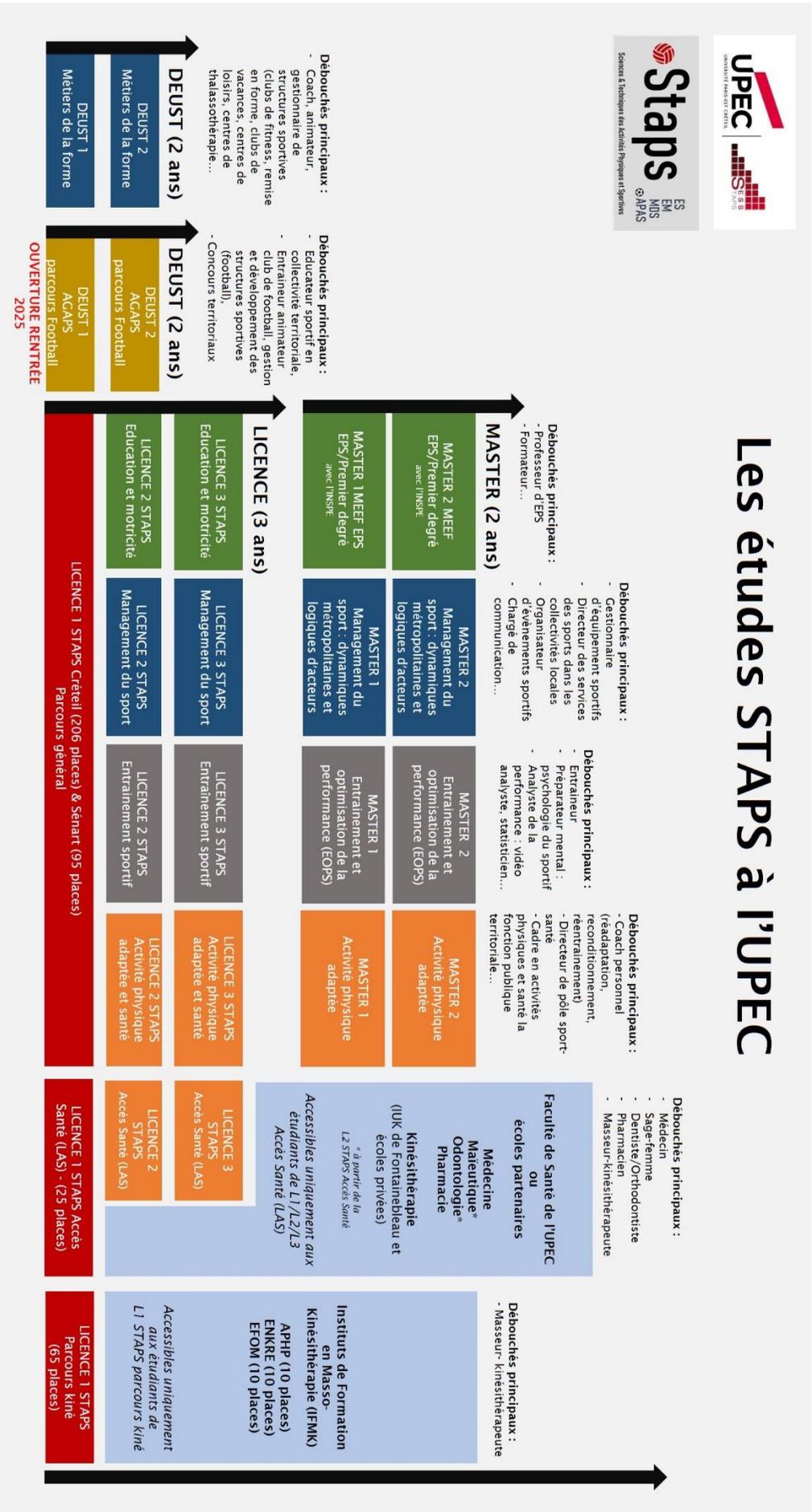
Il est nécessaire d'assister aux contrôles continus (CC) et aux contrôles terminaux (CT) de chaque enseignement.

Un formulaire numérique est envoyé aux étudiants de la mention APAS en fin d'année pour connaître leurs intentions concernant ces places proposées.

Pour être accepté, il est impératif :

- de **valider sa Licence 2 en session 1**
- **d'avoir validé sa Licence 1 ; dans le cas du statut d'AJAP L1/L2, il est obligatoire d'avoir validé sa Licence 1 à l'issue de la session 1 de cette deuxième année.**

Dans le cas du suivi de **la Licence 3 STAPS APAS** l'année suivante, **deux nouvelles places seront proposées pour rejoindre l'EFOM**. Les candidatures retenues se feront en fonction de la moyenne annuelle de la Licence 3 STAPS APAS et d'une lettre de motivation détaillant le projet d'études.



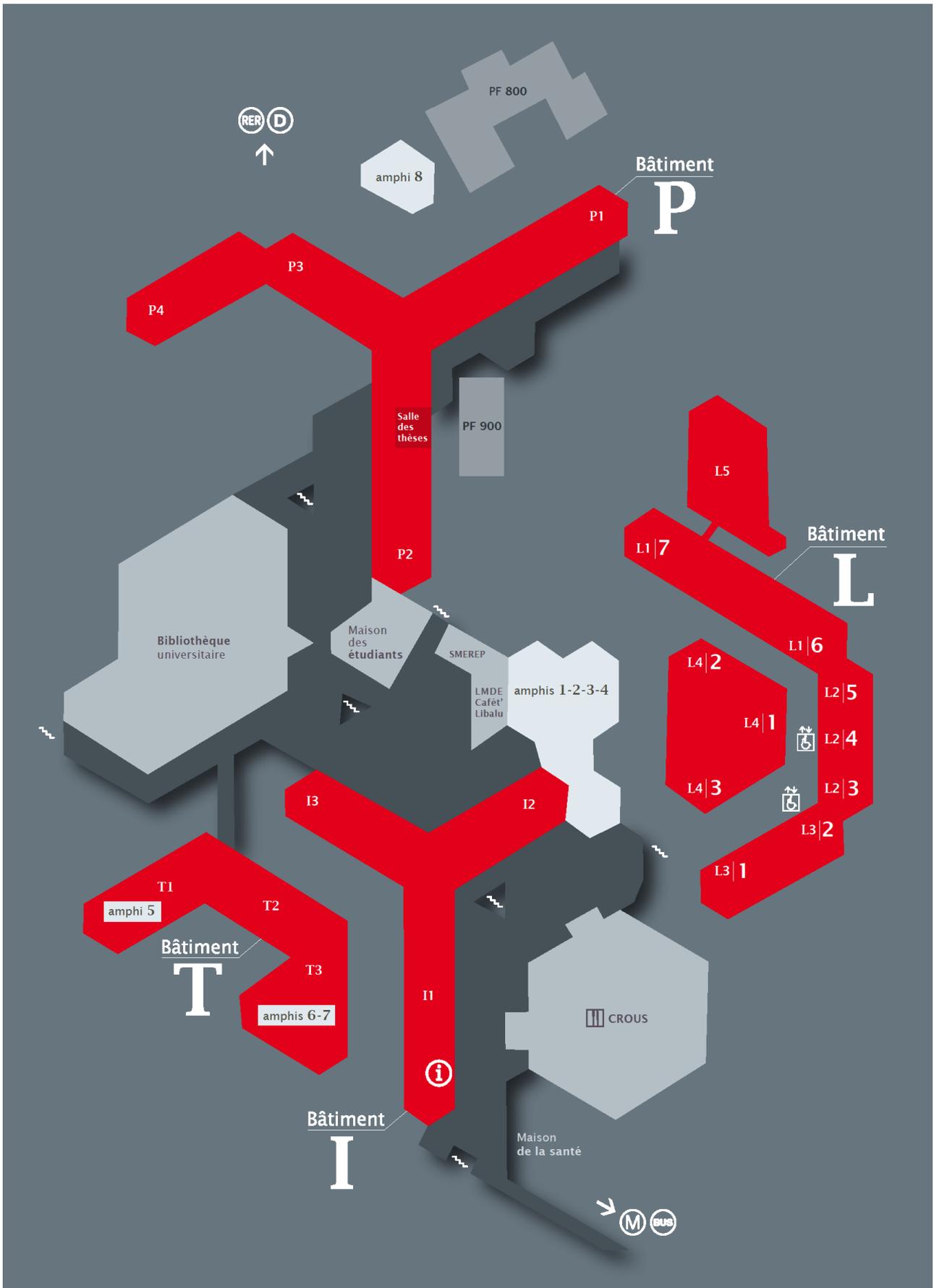
# IV – LES LIEUX DE FORMATION

## 1 – Les campus de l'UPEC

### Les différents sites de l'UPEC à Créteil

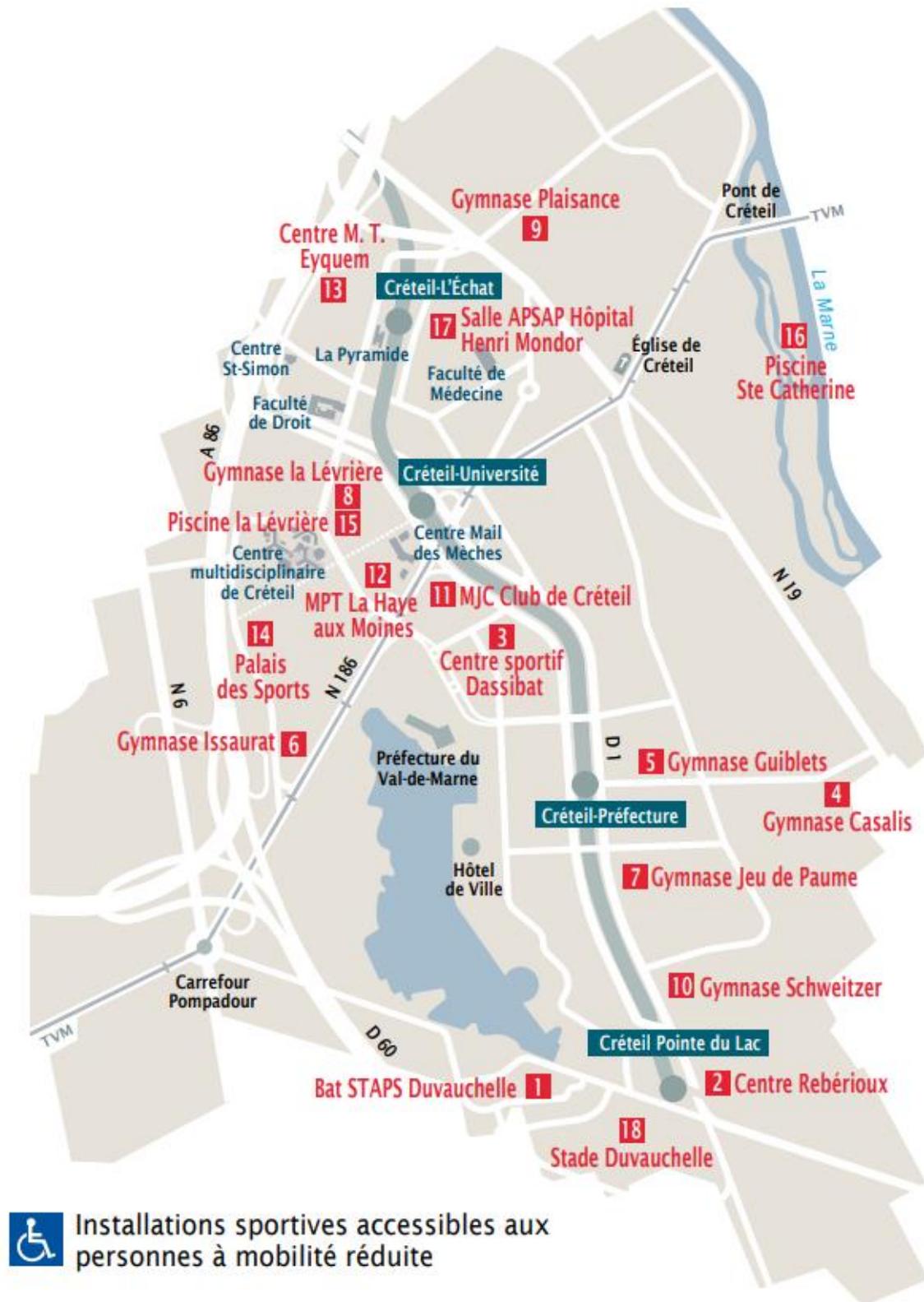


# Plan du Campus Centre



## 2 – Les installations sportives de Créteil

Le campus STAPS de Duvauchelle dispose d'une salle de danse, d'une salle de gymnastique, d'une salle de sports collectifs et d'une salle de musculation. Certaines pratiques sportives se déroulent sur d'autres sites. Retrouvez ci-dessous les différentes adresses :



**1 Bâtiment STAPS Duvauchelle** 

27, rue Magellan – M<sup>e</sup> Créteil Pointe du lac  
(ligne 8) puis bus 393 direction Thiais,  
arrêt Faculté des Sports

**2 Centre Rebérioux** 

27, avenue François Mitterand  
M<sup>e</sup> Créteil Pointe du Lac (ligne 8)

**3 Centre sportif Dassibat** 

Centre Dassibat – 7, Av. François Mauriac  
M<sup>e</sup> Créteil Université

**4 Gymnase Casalis**

33, avenue Docteur Paul Casalis  
M<sup>e</sup> Créteil Préfecture puis bus 181 direction  
Créteil – La Gaité, arrêt Casalis-Savar

**5 Gymnase Guiblets**

86, boulevard Kennedy – M<sup>e</sup> Créteil Préfecture

**6 Gymnase Issaurat**

rue Pasteur Valery Radot – M<sup>e</sup> Créteil Université

**7 Gymnase du Jeu de Paume**

9, rue du Jeu de Paume – M<sup>e</sup> Créteil Préfecture

**8 Gymnase la Lévrière** 

rue F. de Lesseps – M<sup>e</sup> Créteil Université

**9 Gymnase Plaisance**

Stade Desmont – 50, Av de Tassigny  
M<sup>e</sup> Créteil l'Echat

**10 Gymnase Schweitzer**

Rue George-Sand – M<sup>e</sup> Créteil Préfecture

**11 MJC Club de Créteil**

1, Rue Charpy – M<sup>e</sup> Créteil Université

**12 MPT la Haye aux Moines**

4, allée Georges Braque – M<sup>e</sup> Créteil Université

**13 Centre Marie Thérèse Eyquem**

6, rue Thomas Edison – M<sup>e</sup> Créteil l'Echat

**14 Palais des Sports**

5, rue Pasteur Valery Radot – M<sup>e</sup> Créteil Université

**15 Piscine La Lévrière** 

rue F. de Lesseps – M<sup>e</sup> Créteil Université

**16 Piscine Ste Catherine**

Ile Brise Pain - 28, allée Centrale – Bus TVM,  
arrêt Pont de Créteil

**17 Salle APSAP Hôpital Henri Mondor**

Accès face à la sortie du métro Créteil l'Echat  
Bât porte 29

**18 Stade Duvauchelle**

Parc Municipal des Sports – chemin des bassins  
M<sup>e</sup> Créteil Pointe du lac (ligne 8).

**Salle Victor Hugo**

14 rue des Écoles - 94000 Créteil

**Centre sportif Nelson Paillou**

14 rue des Sarrazins - 94000 Créteil

**Gymnase Beuvin**

Rue Henri Koch - 94000 Créteil

# V – LES DÉMARCHES DE LA RENTRÉE

## 1 – Réaliser votre inscription administrative

L'**inscription administrative** est la première étape à réaliser lorsque vous êtes accepté dans une formation à l'université. Celle-ci est possible dès le mois de juillet et vous confère le statut d'étudiant pour l'année à venir. Cinq étapes sont nécessaires :

### Etape 1 - S'acquitter de la CVEC

- Il s'agit de la Contribution Vie étudiante et de Campus
- Elle n'est pas gérée par l'Université et doit être obtenue sur le site <https://cvec.etudiant.gouv.fr/>



### Etape 2 – Faire votre inscription administrative à l'UPEC

- Si c'est une première inscription à l'UPEC, celle-ci est réalisée sur le site [iaprimo.u-pec.fr](http://iaprimo.u-pec.fr)
- Si vous avez déjà été inscrit à l'UPEC l'année antérieure, vous devez la réaliser sur **votre espace eCampus > Catalogue des services > Ma réinscription administrative**
- Cette étape consiste à rentrer vos informations personnelles et payer vos droits d'inscription (exemption pour les étudiants boursiers).

**Informations :**

- Votre inscription sera enregistrée quand le message « Votre demande d'inscription a bien été prise en compte » sera affiché.
- Vous ne pouvez pas réaliser votre inscription à partir d'une tablette ou d'un smartphone.
- Préconisez le moteur de recherche Mozilla Firefox
- Veuillez-vous munir de votre N° INE ou BEA, votre N° de la contribution Vie étudiante et de Campus
- Le paiement en 3 fois s'effectue uniquement en ligne en carte bancaire. Pensez à la préparer.
- Si vous êtes boursier merci de demander un paiement différé si un paiement vous est réclamé.

**Merci de vous identifier :**

**Attention : Il est impossible de se reconnecter après avoir validé l'inscription**

[Aide](#)  
[Mentions Légales](#)  
[Accessibilité : Non conforme](#)

### Etape 3 - Activer votre espace numérique UPEC

- Cette étape ne concerne que les étudiants qui n'étaient pas inscrits à l'UPEC l'année antérieure. Les étudiants déjà inscrits à l'UPEC peuvent passer directement à l'étape 4.
- L'activation s'effectue à cette adresse : sur <https://sesame.u-pec.fr/>
- Elle vous permet d'obtenir une adresse mail au format *prenom.nom@etu.u-pec.fr* et de vous connecter à vos espaces numériques de travail.

- Les plus fréquents sont :
  - **eCampus** (<https://ecampus.u-pec.fr>) : plateforme numérique qui donne accès aux inscriptions pédagogiques, aux résultats des examens et aux réinscriptions administratives :
  - **EPREL** (<https://eprel.u-pec.fr>) : plateforme numérique qui donne accès aux cours mis ligne par les enseignants. Les dossiers de PPP et les rapports de stage devront être remis sur cet espace aux-dates prévues

#### Etape 4 - Déposer vos pièces justificatives pour finaliser votre inscription administrative :

- Celles-ci sont à déposer sur votre espace eCampus dans la rubrique Catalogue des services > Mes pièces justificatives.

#### Etape 5 – Réceptionner votre carte étudiante et votre certificat de scolarité

- Après validation de votre inscription administrative par le SIOE de l’UPEC, vous recevez par courrier votre certificat de scolarité.
- Si c’est une première inscription à l’UPEC, l’envoi comprend la carte étudiante. Si vous aviez déjà une carte, celle-ci est à conserver. N’oubliez pas d’apposer l’autocollant sur celle-ci.

L’inscription administrative est gérée exclusivement par le SIOE de l’université, dont vous retrouvez les coordonnées ci-dessous :

#### Service des inscriptions et organisation des études (SIOE)

Il gère les inscriptions administratives et délivre les cartes étudiantes.

*Campus Centre, 61 avenue du Général de Gaulle 94000 CRÉTEIL*

**Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h30 (fermé le mardi matin)**

Assistance téléphonique lors des inscriptions : 01 45 17 12 00

Assistance en ligne : <https://support-inscription.u-pec.fr>

Email : [sioe@u-pec.fr](mailto:sioe@u-pec.fr)

## 2 – Réaliser votre inscription pédagogique

Après la rentrée, vous devez procéder à votre **inscription pédagogique** sur votre espace numérique **eCampus** si votre scolarité vous le demande. Celle-ci concerne plus particulièrement votre inscription dans les enseignements et les examens. Elle doit avoir lieu à chaque début de semestre.

### 3 – Prendre connaissance de votre emploi du temps

Les emplois du temps sont mis en ligne et actualisés en temps réel sur le site ADE via le lien suivant : <https://mon-edt.u-pec.fr/>

L'emploi du temps est également accessible depuis votre espace eCampus > Catalogue des services > Mon planning de cours personnalisé.

The screenshot shows a detailed course schedule on the ADE website. The main grid covers the period from Monday, September 3, 2018, to Saturday, September 9, 2018. The vertical axis represents time slots from 07h30 to 22h30. The horizontal axis represents days of the week. Courses are listed in colored boxes with details such as course name (e.g., 'L1 - REUNION DE RENTREE'), level (L1-G10), and instructor (e.g., 'BORDENAVE BIBEN CHRISTOPHE'). Some courses are marked as 'à verrouiller par STAPS'. The left sidebar contains a calendar, a search bar, and a list of resources categorized by groups and disciplines.

Capture d'écran du site ADE.

- L'abréviation "**DUV**" signifie "Duvauchelle", c'est-à-dire le campus STAPS, situé 27 avenue Maignan à Créteil. C'est là que se trouvent notamment la salle de gym, la salle de danse, le gymnase et les salles de cours telles que la 105 (1er étage) ou la 205 (2e étage).

- La mention "**Boule**" correspond au Campus André Boule, c'est-à-dire la Faculté de droit, située 83-85 avenue du Général de Gaulle à Créteil.

- La mention "**CC**" correspond au Campus Centre, situé 61 avenue du Général de Gaulle à Créteil.

- La mention « **PYR** » correspond à la Pyramide, située 80 avenue du Général de Gaulle à Créteil.



## 4 – Bénéficiaire d'un régime dérogatoire

### Les étudiants avec des engagements extérieurs

En fonction de votre situation personnelle, vous pouvez demander à bénéficier d'un régime dérogatoire. Celui-ci vous exempte de l'assiduité à certains TD et examens du contrôle continu (CC).

Les étudiants se trouvant dans les cas ci-dessous sont concernés :

- Les **sportifs de haut niveau (SHN)**
- Les **salariés** : il faut avoir une activité professionnelle d'au moins 10 heures par semaine.
- Les **autoentrepreneurs**
- Les **étudiants engagés dans plusieurs cursus**
- Les **étudiants exerçant des activités mentionnées à l'article L. 611-11 du code de l'Éducation** : responsabilités au sein du bureau d'une association, les étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle, un volontariat militaire, étudiants accomplissant des missions dans la réserve opérationnelle de la police nationale ou bien encore une mission de sapeur-pompier volontaire...

Au début de chaque semestre, **un formulaire numérique de recensement est mis en ligne** sur le site de la scolarité. Vous devrez le remplir et fournir les pièces justificatives demandées. Une réponse vous sera ensuite apportée et vous recevrez votre contrat pédagogique par mail.

### Les étudiants AJAP

Les **étudiants AJAP (ajournés mais autorisés à poursuivre) bénéficient automatiquement du régime dérogatoire** pour l'année antérieure non validée :

- Un étudiant AJAP L1/L2 est en régime normal en Licence 2 et en régime dérogatoire en Licence 1.
- Un étudiant AJAP L2/L3 est en régime normal en Licence 3 et en régime dérogatoire en Licence 2.

Pour les modalités d'évaluation, vous pouvez vous référer à la page 32.

## 5 – Vous inscrire à la FFSU (facultatif)

Si vous le souhaitez, vous pouvez vous inscrire à la **Fédération française du sport universitaire (FFSU)** qui vous permet de faire des compétitions sportives dans plusieurs disciplines (athlétisme, danse, cyclisme, natation, rugby, tennis...). Les entraînements commencent généralement au début du mois d'octobre et durent toute l'année. Vos enseignants vous communiqueront les modalités d'inscription au mois de septembre.

Vous serez évalué lors de cette pratique et votre note sera comptabilisée au semestre 4 en tant qu'option d'ouverture. Les étudiants non-inscrits à la FFSU pourront choisir une option au second semestre parmi celles proposées par les différentes composantes de l'UPEC.

La FFSU n'est gérée par les scolarités STAPS mais par le Service des activités physiques et sportives (SUAPS) de l'université puisqu'elle peut concerner tous les étudiants de l'UPEC :

**SUAPS**

Service Vie de Campus

Campus Centre – Niveau Dalle

01 45 17 13 84 / [suaps@u-pec.fr](mailto:suaps@u-pec.fr)

QR CODE  
SUAPS



# VI – VOUS INFORMER & COMMUNIQUER

## 1 – La publication des informations administratives

Toutes les informations (dates des inscriptions pédagogiques, calendrier des examens, date des résultats, dates du rendu des rapports de stage...) sont diffusées sur le site de la scolarité. Il est **impératif de le consulter régulièrement** pour vous tenir informés.

Il est accessible en tapant « L2 STAPS UPEC » sur un moteur de recherche ou bien en tapant l'adresse suivante dans un navigateur web :

<https://sess-staps.u-pec.fr/scolarite/licences-staps/l2-staps>

Certaines informations importantes sont également envoyées par e-mail.

The screenshot displays the UPEC website interface. At the top left is the UPEC logo (Université Paris-Est Créteil) and the SESS STAPS logo. A navigation menu includes: PRÉSENTATION, FORMATIONS, SCOLARITÉ, INTERNATIONAL, STAGES - EMPLOI, RECHERCHE. A left sidebar lists various services: CONTACTS, DEUST, LICENCE SESS, LICENCES STAPS (L1 STAPS, L2 STAPS, L3 Entraînement sportif, L3 Education - Motricité, L3 Management du sport, L3 Activité physique adaptée et santé), MASTERS SESS, MASTERS STAPS, CALENDRIER DE RENTRÉE, and EXAMENS. The main content area is titled 'SCOLARITÉ' and 'LICENCE 2 STAPS : INFORMATIONS SCOLARITÉ'. It features an RSS subscription link and three news items: 'L2 STAPS - RENTRÉE UNIVERSITAIRE 2024/2025' (September 3, 2024), 'L2 STAPS - RESULTATS DU RATTRAPAGE' (July 8, 2024), and 'L2 STAPS - INSCRIPTIONS ADMINISTRATIVES' (July 8 to September 30, 2024). On the right, there are sections for 'CONTACTS ET HORAIRES' (listing Antoine Leger and opening hours) and 'EMPLOI DU TEMPS' (with a QR code and a link to consult online).

## 2 – Communiquer par email avec l'administration et les enseignants

Lorsque vous communiquez par email avec des membres de l'université (personnels administratifs et enseignants), il est impératif de respecter certaines règles pour obtenir une réponse de vos interlocuteurs :

- Indiquer un objet précis à votre message pour que l'on identifie plus rapidement votre demande.

- Utiliser une adresse email correcte : il faut privilégier celle de l'université (prénom.nom@etu.u-pec.fr) ou utiliser une adresse mail personnelle comprenant votre nom et prénom. **L'utilisation d'une adresse email avec un pseudonyme est à proscrire.**
- Soigner la présentation de votre message en ayant recours aux formules de politesse (Bonjour, merci, cordialement...) : il s'agit d'un échange professionnel et non d'une discussion instantanée.
- Signer votre message en précisant votre nom, prénom, n° d'étudiant et groupe.
- Vérifier l'orthographe avant l'envoi de votre message.

# VI – ABSENCES, BLESSURES & DISPENSES

L'assiduité aux travaux dirigés (TD) est obligatoire. Les étudiant(e)s doivent émarger sur une feuille de présence à chaque TD.

L'assiduité aux travaux dirigés (TD) n'est pas obligatoire pour les étudiant(e)s bénéficiant d'un régime dérogatoire.

L'assiduité n'est pas contrôlée lors des cours magistraux (CM) ; cependant, il est vivement recommandé à tous les étudiant(e)s de suivre les CM.

## 1 – Les absences et les retards en cours (TD & APSA)

### Les absences justifiées

- Les absences justifiées reconnues sont :
  - o **Toutes les convocations institutionnelles (judiciaire ou civile, pour cause d'examen...)**
  - o **Toutes celles relevant des droits liés à l'état civil (congs liés à la naissance, au décès...)**
  - o **Les arrêts maladie avec certificats**
  - o **Les rendez-vous médicaux et paramédicaux**
  - o **Les situations indépendantes de votre volonté avec justificatif (incidents dans les transports en commun ou sur la route, urgence familiale...)**
- Les étudiants doivent arriver en cours et en TD à l'heure. Sont reconnus comme des retards abusifs ceux au-delà de 15 minutes après le début de l'heure de l'enseignement.
- La mention « ABJ » (absence justifiée) correspondant à un 0/20 dans l'ECUE, est attribué dans le cas suivant :
  - o **3 absences justifiées**
  - o **2 absences justifiées + 1 retard**
  - o **1 absence justifiée + 3 retards**
  - o **4 retards**

### Les absences injustifiées

- Toute absence injustifiée (ABI) entraîne une défaillance (DEF) quel que soit le statut de l'étudiant(e). L'ABI sera saisie au niveau de l'épreuve ; la moyenne ne sera donc pas calculée et remontera en DEF au niveau du semestre et de l'année.
- Dans ce cas, l'étudiant devra obligatoirement repasser l'épreuve à la session de rattrapage (session 2).

## 2 – L'inaptitude pour les APSA

En cas de blessure dans le cadre des APSA (activités physiques, sportives et artistiques), il est obligatoire :

- **de faire remplir par votre médecin le certificat médical d'inaptitude à la pratique des APSA en STAPS qui précise le type d'inaptitude.** Celui-ci est disponible en ligne sur le site de la scolarité dans la rubrique « Certificat médical STAPS pour les APSA ». Il sera à présenter aux enseignants de chaque APSA en version papier, puis daté et signé par chaque enseignant qui l'aura vu.
- **d'assister au cours**
  - o Si vous êtes dispensé de plus de 50 % du temps de pratique, vous ne pourrez pas passer l'épreuve pratique. Dans ce cas, vous serez évalué(e) sur 5 points maximum sur 20 en prenant en compte votre implication dans des rôles sociaux (observation, coaching, arbitrage, juge...).

## 3 – Déclarer un accident survenu en cours de sport

### Déclarer un accident survenu en cours de sport

Si un accident survient lors d'un cours de sport obligatoire, vous pouvez le déclarer en « accident du travail ». Cela vous permet d'être couvert à 100 % du tarif de la sécurité sociale par la Caisse primaire d'Assurance Maladie (CPAM) du Val-de-Marne avec laquelle nous avons une convention.

Vous devez impérativement **faire votre déclaration 48 heures** après l'accident (hors week-ends et jours fériés) auprès de la scolarité, bureau 104 à Duvauchelle. N'oubliez pas de venir avec votre carte vitale.

Pour que la demande soit prise en compte, vous devrez fournir à la CPAM **un certificat médical initial d'accident du travail délivré par votre médecin (document cerfa).**

# VIII – LE STAGE

## 1 – Compléter votre convention

Dans le cadre de votre formation, vous êtes amené à réaliser un stage en milieu professionnel de 40 heures. Il est impératif de remplir une convention de stage qui doit être complétée et éditée **en trois exemplaires** : l'un pour l'université, un second pour la structure d'accueil et un troisième pour vous-même.

Le type de convention et les modalités varient en fonction de votre mention :

- **L2 Education et motricité** : la convention de projet tutoré est délivrée par votre enseignante.
- **L2 Entraînement sportif / L2 Management du sport / L2 APAS**
  - o La convention est à saisir en ligne sur eCampus > Catalogue des services > ma convention de stage > **eStage**
    - Le **signataire** de la convention est le directeur/président/chef d'établissement de la structure d'accueil
    - Le **tuteur professionnel** est la personne qui vous encadre directement pendant le stage
    - L'**enseignant référent** est le professeur qui vous encadre directement à l'Université pour le stage.
  - o Veillez à prévoir un délai moyen de deux semaines entre la saisie de la convention et le début du stage.

## 2 – Signer la convention

**Les trois exemplaires de la convention doivent être impérativement signés avant le début de votre stage.**

- **Etape 1** : Vous devez d'abord les signer, faire signer votre référent à l'Université, votre tuteur de stage dans la structure d'accueil ainsi que le Président/Directeur de l'organisme.
- **Etape 2** : Une fois les signatures obtenues sur les trois exemplaires, vous devez les rapporter à la scolarité pour signature de l'Université.
- **Etape 3** : Dès lors que l'université a signé, vous pourrez ensuite retirer deux exemplaires à la scolarité : celui de la structure d'accueil et le vôtre.
- **Etape 4** : Le circuit des signatures est terminé et votre stage peut débuter.

**Pour plus d'informations :**  
**Service des stages de l'UFR SESS-STAPS**  
Bureau 603 à la Pyramide  
80 avenue du Général de Gaulle 94000 CRÉTEIL

Mail : [soip.sess-staps@u-pec.fr](mailto:soip.sess-staps@u-pec.fr)  
Tel : 01 45 17 44 38



# IX – LES EXAMENS

## 1 – Vous présenter aux examens (session 1)

A l'université, il existe deux modes d'évaluation :

- **Les contrôles continus (CC)** : ils peuvent prendre la forme d'un contrôle de connaissance en TD, d'une évaluation de mi-semester, d'un dossier ou d'une évaluation de pratique sportive.
- **Les contrôles terminaux (CT)** : ils sont réalisés à la fin de chaque semestre selon un calendrier établi par l'administration et diffusé au plus tard, quinze jours avant le début des épreuves. Celui-ci sera publié sur le site de la scolarité.

## 2 – Bénéficier d'un aménagement pour les examens

Si vous présentez un handicap ou un problème de santé ponctuel, vous pouvez prendre contact avec le Service de Médecine préventive afin d'obtenir des aménagements pour les examens.

### Médecine préventive

#### Site de Créteil

Campus Centre, Maison de la santé, 61 avenue du Général de Gaulle 94000 CRÉTEIL  
Tel : 01 45 17 15 15

#### Site de Sénart

Tel : 01 64 13 41 89

Email : [sumpps@u-pec.fr](mailto:sumpps@u-pec.fr)

## 3 – Avertissement concernant la triche

**La fraude lors d'un examen (découverte d'antisèches, téléphone, montre...) vous expose à des sanctions disciplinaires.**

Le surveillant qui a constaté la fraude ou la tentative de fraude l'indique toujours sur le procès-verbal d'épreuve relatant les faits.

L'information est transmise à la section disciplinaire de l'université qui a le pouvoir de statuer.

**Attention, aucun relevé de notes, aucune attestation de réussite ni aucun diplôme ne peut vous être délivré avant que la section disciplinaire n'ait rendu son jugement.**

Les sanctions peuvent être les suivantes :

- La nullité de l'épreuve, voire de la session d'examen pour l'étudiant concerné.
- L'exclusion de l'établissement pour une durée maximum de 5 ans, voire l'exclusion définitive de tout établissement public d'enseignement supérieur.

## 4 – Connaître vos résultats et consulter vos copies

A l'issue du jury, **les résultats sont publiés en ligne sur votre espace numérique e-Campus** aux dates indiquées préalablement par la scolarité. Vous pourrez alors télécharger votre relevé de notes officiel en version PDF. Si vous le souhaitez, vous pouvez aussi demander un exemplaire papier à la scolarité.

**Des créneaux pour la consultation des copies** sont fixés par chaque enseignant. Aucune consultation n'est possible en dehors de ces horaires.

### Lecture du relevé de notes

**ADM (Admis)** : l'élément est validé par une note égale ou supérieure à 10.

**VAL (Validé)** : L'élément est validé par compensation.

**COMP (Compensé)** : vous validez votre année par compensation des deux semestres, même si l'un des deux est ajourné.

**AJ (Ajourné)** : votre note est inférieure à 10, l'élément n'est pas validé.

**ABI (Absence injustifiée) et DEF (Défaillant)** : vous avez été absent à un partiel. Ceci entraîne une défaillance au niveau de l'UE et du semestre, empêchant le calcul de la moyenne. La défaillance disparaît au rattrapage.

**AJAP (Ajourné mais Autorisé à Poursuivre)** : vous êtes admis en Licence 3 (sous réserve d'acceptation de votre candidature) si l'un des deux semestres est admis et l'autre est compris entre 08/20 et 10/20. Votre Licence 1 doit également être validée.

**UE** : Unité d'enseignement

**ECUE** : Elément constitutif d'une unité d'enseignement

**ECTS** : European Credit Transfert System. Ces crédits correspondent également au coefficient.

## 5 – Signaler une anomalie à propos de vos résultats

Dès la publication des résultats sur la plateforme eCampus, un formulaire numérique est mis à votre disposition afin que vous puissiez nous signaler les anomalies concernant vos résultats.

Il peut s'agir :

- **d'une note de contrôle continu non prise en compte**
- **d'une absence injustifiée à un examen terminal alors que vous étiez présent**
- **d'un problème de calcul de votre moyenne intégrant les coefficients.**

Votre signalement sera étudié et l'anomalie corrigée si celle-ci elle est avérée.

Il est impératif de le signaler dans le délai précisé dans le formulaire. **Passée une période de deux mois après la publication des résultats, aucun changement de notes ne pourra être pris en compte.**

En revanche, une note que vous jugez trop faible n'est pas une anomalie.

Pour comprendre vos erreurs, vous pouvez demander à consulter votre copie.

## 6 – Vous présenter au rattrapage (session 2)

Si à l'issue des examens de session 1, vous ne parvenez pas à valider votre année, vous pouvez vous présenter au rattrapage. Aucune note minimum n'est requise et vous avez le choix des disciplines à repasser.

Voici quelques informations à connaître :

- **Le principe du rattrapage est de vous présenter aux épreuves dans lesquelles vous êtes ajourné, c'est-à-dire lorsque la moyenne de votre ECUE est inférieure à 10/20.**
  - o **Cependant, il est impossible de vous présenter à des épreuves du rattrapage au sein d'un semestre, d'une UE ou d'un ECUE validés.**
    - La compensation vous a permis de valider les enseignements dont la moyenne est inférieure à 10/20 comme l'attestent les mentions « VAL » ou « COMP » sur votre relevé de notes.
- **Au rattrapage, une règle prévoit de prendre en compte la meilleure note entre la session 1 et la session 2.**
  - o Si la note obtenue au rattrapage est inférieure à celle de la session 1, elle n'est pas conservée pour ne pas vous pénaliser.
    - Pour la **session 1**, la note prise en compte est **la moyenne de l'ECUE qui peut comprendre un contrôle continu et un contrôle terminal.**
    - Pour la **session 2**, il s'agit uniquement de **la note de l'examen de rattrapage.**

### **Exemple :**

- *Session 1 : ECUE de Biomécanique*

==> *08/20 au CC et 10/20 au CT / Moyenne : 9/20*

- *Session 2 (rattrapage) :*

==> *07/20*

*La note qui sera conservée est le 09/20 correspondant à votre moyenne de session 1.*

- o **Attention, la règle de conserver la meilleure des deux notes ne concerne que le rattrapage d'une même année universitaire.** En cas de redoublement, seules les notes égales ou supérieures à 10 sont conservées. Les autres disparaissent et les compteurs sont remis à zéro.

# X – POURSUIVRE L'ANNÉE SUIVANTE

## 1 – Intégrer une L3 STAPS

La poursuite de vos études en L3 STAPS dépend de votre mention.

Pour les étudiants en **Education et motricité (EM)**, en **Activité physique adaptée et santé (APAS)** et en **Management du sport**, il faudra vous réinscrire directement sur eCampus au mois de juillet.

Pour les étudiants en **Entraînement sportif**, deux étapes sont nécessaires puisqu'il s'agit d'une formation sélective en partenariat avec l'INSEP :

- Déposer votre candidature sur le site eCandidat de l'UPEC à partir du mois de mai. Cette étape est impérative et aucun dossier ne pourra être accepté après la date butoir.
- Après l'attribution d'un avis favorable, les étudiants retenus devront réaliser leur inscription administrative sur eCampus au mois de juillet.

## 2 – Redoubler

Si vous êtes ajourné (AJ) à l'issue du rattrapage, vous pouvez redoubler votre année.

- o Vous pouvez **faire votre réinscription administrative** à partir du mois de juillet sur votre espace eCampus > Catalogue des services > Ma réinscription administrative.
- o L'année de votre redoublement, vous conservez uniquement **les notes des semestres, des UE et des ECUES si elles sont égales ou supérieures à 10/20**. Il est impératif de repasser tous les ECUES dont les notes sont inférieures à 10/20 dans des semestres, des UE ou des ECUES non validés

## 3 – Etre AJAP (ajourné mais autorisé à poursuivre)

Si vous êtes **ajourné mais autorisé à poursuivre (AJAP)** à l'issue du rattrapage, vous avez la possibilité de passer dans l'année supérieure et valider les enseignements manquants l'année suivante.

**Pour bénéficier de cet aménagement, vous devez avoir validé l'un des deux semestres et obtenu entre 8 et 10/20 au second.** Les étudiants ayant plus de 10/20 de moyenne à l'année mais bloqués par une note seuil dans un enseignement peuvent également en bénéficier.

Sachez également que vous pouvez choisir un redoublement classique si vous préférez.

### o AJAP LICENCE 1/LICENCE 2

En tant qu'AJAP L1/L2, vous êtes inscrit(e) par défaut :

- **en régime normal en Licence 2**
- **en régime dérogatoire en Licence 1**

Vous devez réaliser votre inscription administrative en Licence 2 uniquement.

En Licence 1, vous devez vous présenter à toutes les épreuves des enseignements non validés au sein du semestre non validé. Attention, les notes inférieures à 10/20 obtenues l'année précédente sont supprimées.

Dans le cadre du régime dérogatoire, vous n'êtes pas tenu d'assister aux cours.

Les modalités d'évaluation sont indiquées dans le tableau ci-dessous :

<b>SEMESTRE 1</b>	
<b>UE 1</b>	
ECUE 12.1 - Anglais	<b>Une évaluation :</b> - Contrôle terminal (CT) écrit en fin de semestre pendant la période des examens.
<b>UE 2</b>	
ECUE 13.1 - Projet professionnel personnalisé (PPP)	<b>Une évaluation :</b> - Contrôle continu (CC) au cours du semestre. Il faut vous rapprocher de votre enseignant.
<b>UE 3 &amp; 4</b>	
ECUE 3.1 - Physiologie de l'effort	<b>Une évaluation :</b> - Contrôle terminal (CT) uniquement en fin de semestre pendant la période des examens.
ECUE 3.2 - Activité physique adaptée	
ECUE 4.1 - Sociologie	
ECUE 4.2 - Psychologie	
<b>UE 5</b>	
ECUE 5.1  Athlétisme Football Handball Gymnastique Danse	<b>Une évaluation :</b> - Contrôle terminal théorique (CT) en fin de semestre commun à tous les étudiants pendant la période des examens. - Pas de CC 1 théorique ni de de CC pratique.

<b>SEMESTRE 2</b>	
<b>UE 6</b>	
ECUE 12.1 - Anglais	<b>Une évaluation :</b> - Contrôle terminal (CT) oral en fin de semestre pendant la période des examens.
<b>UE 7</b>	
ECUE 7.1 - Stage préprofessionnel	<b>Une évaluation :</b> - Contrôle continu (CC) au cours du semestre. Il faut vous rapprocher de votre enseignant.
<b>UE 8/9</b>	
Connaissance du mouvement	<b>Une évaluation :</b> Contrôle terminal (CT) uniquement en fin de semestre pendant la période des examens.
Entraînement et initiation sportive	
Anatomie fonctionnelle	
Organisation et gestion des institutions du sport	
Adaptation santé	
Histoire du sport	
<b>UE 10</b>	
ECUE 10.2 - Basket <i>Volley (supprimé en 2024/2025)</i> Combat Badminton	<b>Une évaluation :</b> - Contrôle terminal théorique (CT) en fin de semestre commun à tous les étudiants pendant la période des examens. - Pas de CC 1 théorique ni de de CC pratique.

MES Step & Course à pied	
<b>UE 11</b>	
ECUE 11.1 – Option d'ouverture	Pas de régime dérogatoire possible. Choisir une option compatible avec votre emploi du temps.
ECUE 11.2 – Méthodologie du travail universitaire (MTU)	<b>Une évaluation</b> : Contrôle continu (CC) au cours du semestre. Il faut vous rapprocher de votre enseignant pour connaître la date.

Les dates des contrôles terminaux (CT) sont publiées sur le site de la scolarité de la Licence 1 STAPS :

<https://sess-staps.u-pec.fr/scolarite/licences-staps/l1-staps>

Il est important de vous y référer.

### o AJAP LICENCE 2/LICENCE 3

En tant qu'AJAP L2/L3, vous êtes inscrit(e) par défaut :

- en régime normal en Licence 3
- en régime dérogatoire en Licence 2

**Vous devez réaliser votre inscription administrative en Licence 2 et en Licence 3.**

En Licence 2, vous devez vous présenter à l'ensemble des épreuves des enseignements ajournés.

- Les notes inférieures à 10/20 obtenues précédemment sont supprimé
- 
- à toutes les épreuves des enseignements dans lesquels vous êtes ajourné. Attention, les notes inférieures à 10/20 obtenues précédemment ne sont pas conservées. Cela concerne également les étudiants concernés par une note seuil. Il est nécessaire de repasser l'enseignement

**Les étudiants ayant obtenu une moyenne égale ou supérieure à 10/20 au semestre ou à l'année mais étant ajournés à cause d'une note seuil doivent repasser l'enseignement concerné par la note seuil mais également les enseignements dans lesquels il est ajourné.**

Dans le cadre du régime dérogatoire, vous n'êtes pas tenu(e) d'assister aux cours et vous devez vous référer aux modalités d'évaluation indiquées dans le tableau ci-dessous :

<b>SEMESTRE 3</b>	
<b>UE 12</b>	
ECUE 12.1 – Anglais	<b>Une évaluation</b> : - Contrôle terminal (CT) écrit en fin de semestre pendant la période des examens.
ECUE 12.2 – TICE	<b>Une évaluation</b> : - Contrôle continu (CC) au cours du semestre. Il faut vous rapprocher de votre enseignant en début de semestre pour connaître les modalités précises.
<b>UE 13</b>	
ECUE 13.1 – Projet professionnel	<b>Une évaluation</b> : - Contrôle continu (CC) dans le cadre du TD au cours du semestre. Il faut vous rapprocher de votre enseignant en début de semestre pour connaître les modalités précises.
<b>UE 14</b>	
ECUE 14.1 – Physiologie cardiologie respiratoire	<b>Une évaluation</b> : Contrôle terminal (CT) uniquement en fin de semestre pendant la période des examens.
ECUE 14.2 – Psychologie de l'apprentissage	

UE 15	
ECUE 15.1 Histoire de l'EPS ECUE 15.1 - Economie et gestion	<b>Une évaluation :</b> - Contrôle terminal (CT) uniquement en fin de semestre pendant la période des examens.
UE 16	
ECUE 16.1 – Menu sport Basket/Badminton/Volley/ Foot/Hand/Yoga	<b>Une évaluation :</b> - Contrôle terminal spécifique aux étudiants en régime dérogatoire en fin de semestre pendant la période des examens.
ECUE 16.2 – Rugby	<b>Une évaluation :</b> - Contrôle terminal spécifique aux étudiants en régime dérogatoire en fin de semestre pendant la période des examens.
ECUE 16.3 - Natation	<b>Une évaluation :</b> - Contrôle terminal spécifique aux étudiants en régime dérogatoire en fin de semestre pendant la période des examens.

## SEMESTRE 4

UE 17	
ECUE 17.1 - Anglais	<b>Une évaluation :</b> Contrôle terminal (CT) oral en fin de semestre pendant la période des examens.
UE 18	
ECUE 18.1 - Option d'ouverture	<b>Une évaluation :</b> il faut suivre une option en régime normal et se rendre à l'évaluation.
ECUE 18.2 - Analyse des pratiques	<b>Une évaluation :</b> Contrôle continu (CC) dans le cadre du TD au cours du semestre. Il faut vous rapprocher de votre enseignant en début de semestre pour connaître les modalités précises.
UE 19	
ECUE 19.1 - Stage	<b>Une évaluation :</b> Contrôle continu (CC) dans le cadre du TD au cours du semestre. Il faut vous rapprocher de votre enseignant en début de semestre pour connaître les modalités précises.
UE 20	
ECUE 20.1 – Diététique ECUE 20.2 -Biomécanique	<b>Une évaluation :</b> Contrôle terminal (CT) uniquement en fin de semestre pendant la période des examens.
UE 21	
ECUE 21.1 - Interventions en santé ECUE 21.1 – Histoire de l'EPS ECUE 21.2 – Marketing ECUE 21.2 – Enseignement	<b>Une évaluation :</b> Contrôle terminal (CT) uniquement en fin de semestre pendant la période des examens.
UE 22	
ECUE 22.1 - Activités de pleine nature	<b>Deux évaluations :</b> un CC théorique et un CT pratique. Il faut vous rapprocher de votre enseignant au début du semestre pour connaître les modalités précises.
ECUE 22.2 - Escalade Circuit training Pratiques aérobies	<b>Une évaluation :</b> - Contrôle terminal spécifique aux étudiants en régime dérogatoire en fin de semestre pendant la période des examens.

<p style="text-align: center;"><b>ECUE 22.3 -</b>  <b>Danse</b>  <b>Course d'orientation</b>  <b>Athlétisme</b>  <b>Gymnastique</b>  <b>Football</b>  <b>Natation</b>  <b>Handball handisport</b></p>	<p><b>Une évaluation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Contrôle terminal spécifique aux étudiants en régime dérogatoire en fin de semestre pendant la période des examens.</li> </ul>
<p style="text-align: center;"><b>ECUE 22.3 -</b>  <b>Organisation et montage d'un stage</b></p>	<p><b>Une évaluation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Contrôle continu (CC) dans le cadre du TD au cours du semestre.</li> </ul> <p>Il faut vous rapprocher de votre enseignant en début de semestre pour connaître les modalités précises.</p>

**Les dates des contrôles terminaux (CT) sont publiées**

**sur le site de la scolarité de la Licence 2 STAPS :**

**<https://sess-staps.u-pec.fr/scolarite/licences-staps/l2-staps>**

**Il est important de vous y référer.**

# XII – OBTENIR VOTRE DEUG

## 1 – Retirer votre attestation de réussite

Dès lors que votre Licence 2 est validée, vous serez invité à retirer auprès de votre scolarité votre attestation de réussite qui certifie l'obtention de votre DEUG et d'un niveau Bac + 2.

Celle-ci est demandée pour l'obtention de la carte professionnelle sur le site du Ministère des Sports à l'adresse suivante : <https://declaration-educateur.sports.gouv.fr>

Cette démarche est totalement indépendante de l'université.

QR CODE



## 2 – Obtenir votre diplôme

Suite à l'obtention de votre Licence 1 et 2, vous pouvez faire votre demande de diplôme d'études universitaires générales (DEUG équivalent au Bac + 2) auprès du Service des diplômes de l'UPEC. La demande est à réaliser à partir du mois de novembre suivant l'obtention de votre Licence 2.

Celle-ci se fait uniquement par courrier selon les modalités indiquées sur le site de l'UPEC : <https://www.u-pec.fr/fr/etudiant-e/etudes-et-scolaire/retrait-des-diplomes>

Vous devrez fournir :

- Un formulaire de demande (à télécharger sur le site)
- Le relevé de notes ou attestation de réussite au diplôme
- La photocopie de votre pièce d'identité : Carte nationale d'identité ou passeport
- Une enveloppe A4 rigide, cartonnée, affranchie et libellée à votre nom et adresse complète.

### Bureau des diplômes du SIOE

Téléphone : 01 45 17 12 42 ou 01 45 17 12 47

Adresse mail : [diplomes@u-pec.fr](mailto:diplomes@u-pec.fr)

Adresse postale : UPEC – Bâtiment I1 - Bureau 034  
61 avenue du Général de Gaulle 94010 CRÉTEIL cedex

QR CODE  
DIPLÔMES



# Licence 2 Staps



ES  
EM  
MDS  
APAS

Sciences & Techniques des Activités Physiques et Sportives

